



**Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT**

Case 433 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil cedex

<http://www.ftm-cgt.fr>

Réf. : AH/sb
Tel: 01.55.82.86.29
Fax: 01.55.82.86.55
E-mail: sandrine.beriet@ftm-cgt.fr

Montreuil, le 16 mai 2018

UIMM
Monsieur Hubert MONGON
Délégué général
56 avenue de Wagram
75854 Paris Cedex 17

Copie aux organisations syndicales métallurgie

Monsieur le Délégué général,

Le 20 avril dernier, après sept réunions de « discussion » sur le thème de l'organisation du travail et temps de travail, la Fédération CGT de la Métallurgie a décidé de quitter la séance signifiant ainsi ses inquiétudes à la fois sur les conditions de travail et de vie des salariés et sur l'avenir de cette négociation qui, pour nous, doit aboutir dans l'intérêt des entreprises et des salariés.

Dans une déclaration liminaire, nous vous avons confirmé notre disponibilité pour débattre et négocier le temps et l'organisation du travail dans le sens du progrès social.

Depuis, nous avons reçu une nouvelle version de votre projet. Celle-ci confirme votre objectif d'en finir avec les 35 heures, les 39 heures, les 40 heures. C'est 50 ans de retour en arrière.

Vous persistez à vouloir imposer jusqu'à 510 heures supplémentaires par salarié (250 + 100 + 160).

Sous prétexte de surcroît d'activité, vous offrez aux employeurs une multitude de dérogations pour flexibiliser encore plus le travail : repos quotidien et hebdomadaire amputés, travail de nuit...

Cinquante pages sans nuance, toutes vouées à la régression sociale sans aucune prise en compte des revendications des salariés, des évolutions technologiques et sans aucune considération pour les six millions de privés d'emploi.

Dans ces conditions, la CGT ne peut cautionner cette négociation à sens unique et ne sera donc pas présente lors de la 8^e réunion du 18 mai.

Vous avez également porté à l'ordre du jour de cette réunion un projet d'accord aggravant la précarité (Contrat de chantier / CDD / Intérim).

Notre organisation vous a signifié dès le 23 février dernier qu'elle n'était pas demandeuse d'une négociation sur les contrats de chantier (et nous n'étions pas les seuls) et qu'elle n'était pas favorable à accroître le recours aux CDD et contrats intérimaires.

Nous considérons que vos propositions de passer de 18 à 27 mois la durée des CDD / intérim avec quatre renouvellements possibles tout en réduisant le délai de carence vont à l'encontre de l'impérieux besoin de favoriser l'emploi pérenne et ainsi maintenir et développer les savoir-faire et les métiers de la métallurgie.

Face à cette nouvelle surenchère et n'étant pas favorable à l'ouverture de cette négociation sur les contrats de chantier et l'aggravation de la précarité, nous ne seront pas présents.

Depuis le début de ces négociations sur le nouveau dispositif conventionnel, la CGT Métallurgie porte un projet de Convention Collective Nationale améliorant les garanties collectives et individuelles des salariés.

Nous réaffirmons notre volonté de débattre et de négocier afin d'aboutir dans cette négociation dans le sens de l'intérêt des salariés, tout en favorisant le développement de l'industrie en France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué général, nos sincères salutations.

Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT



Alain HEBERT
Membre du Bureau fédéral
Responsable de la délégation